

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7463 SÉANCE DU 30 octobre 2023

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**ENTENTE DE FINANCEMENT 2023-2024
PROGRAMME DES GARDIENS AUTOCHTONES**

Attendu que le Gouvernement du Canada, dans le cadre du programme des gardiens autochtones du Canada, offre une aide financière de 160 000 \$ pour le soutien des activités réalisées par les gardiens du territoire;

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) priorise une saine gestion du Nionwentsïo, de la protection de ses ressources et de la sécurité de ses membres;

Attendu que le programme des gardiens autochtones a pour objectifs :

- **De** protéger les intérêts de la Nation huronne-wendat (NHW) sur le Nionwentsïo;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 octobre 2023 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7463 SÉANCE DU 30 octobre 2023

**ENTENTE DE FINANCEMENT 2023-2024
PROGRAMME DES GARDIENS AUTOCHTONES**

- **De** protéger les ressources fauniques, floristiques et les écosystèmes du Nionwentsïo;
- **De** protéger les sites d'occupation contemporain et historique de la NHW;
- **D'**assurer la sécurité des membres de la NHW sur le Nionwentsïo;
- **D'**appuyer financièrement la participation des gardiens du territoire et des employés du CNHW, à réaliser les activités prévues dans le plan de travail interne, du programme des gardiens autochtones, du Gouvernement du Canada.

Attendu que l'aide financière octroyée dans le cadre de cette entente de financement est prévue pour le paiement des salaires des gardiens du territoire, de l'agent aux activités coutumières et à l'agent en aménagement du territoire, pour les frais reliés aux activités de terrain ainsi que pour les frais connexes pour réaliser les travaux de protection, ces sommes devant totaliser un maximum de 160 000 \$.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial William Romain, **appuyé** par le Chef familial René Picard, et **résolu** :

- **Que** le directeur du Bureau du Nionwentsïo soit autorisé à signer pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, l'entente de financement avec le ministère.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 octobre 2023 **Résolution adoptée à
l'unanimité**



SECRÉTAIRE
TINA DURAND